



L'OFFICE CANADIEN DE
PROMOTION ET DE
RECHERCHE POUR LE
PORC

OFFICE DE PROMOTION et de RECHERCHE POUR LE PORC PLAN D'AFFAIRES ANNUEL

2021-2022

OFFICE DE PROMOTION et de RECHERCHE POUR LE PORC PLAN D'AFFAIRES ANNUEL 2021 – 2022

INTRODUCTION

L'objectif général pour la première année de fonctionnement de l'Office de promotion et de recherche pour le porc (l'Office) est de mettre en place les bases qui vont permettre d'assurer son succès à long terme.

Voici les objectifs de l'Office pour l'exercice financier 2021 – 2022 :

1. Mettre en œuvre les politiques et les procédures requises pour permettre aux membres de l'Office de remplir leur rôle.
2. Mettre en œuvre les politiques et les procédures nécessaires pour orienter les activités quotidiennes de l'Office.
3. Mettre en œuvre une stratégie détaillée relative à l'implication des parties prenantes.
4. Percevoir les prélèvements à l'importation.
5. Établir une relation de travail positive avec le Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC).
6. Produire un plan de plan stratégique quinquennal de promotion et de recherche.
7. Mettre en place une base solide qui permettra à l'Office de s'adapter selon l'évolution de son rôle au cours des trois à cinq prochaines années.

Il est prévu que l'Office soit géré de manière professionnelle selon un processus administratif simple, qui permet de minimiser les frais généraux, de se conformer à ses obligations envers le Conseil des produits agricoles du Canada et de procurer une valeur significative à la chaîne d'approvisionnement du secteur porcin.

RÔLE DES MEMBRES

Les 12 membres de l'Office forment son conseil d'administration et sont responsables de l'ensemble des activités de l'Office. Fonctions prévues pour les membres en 2021-2022 :

- Fournir une orientation stratégique sur le fonctionnement de l'Office.
- Approuver le règlement administratif de l'Office.
- Approuver le plan stratégique quinquennal de l'Office en matière de promotion et de recherche.
- Approuver le plan d'affaires annuel de l'Office et l'ordonnance d'imposition de prélèvements ainsi que soumettre ces derniers au CPAC pour approbation.

- Approuver les politiques et procédures relatives aux membres et au fonctionnement de l'Office.
- Approuver les contrats relatifs à la gestion des activités quotidiennes de l'Office et percevoir le prélevé à l'importation.
- Veiller à ce que l'Office respecte ses obligations en matière de présentation de rapports au CPAC.

GESTION DE L'OFFICE

La **gestion quotidienne** de l'Office sera confiée au Conseil canadien du porc (CCP) dans le cadre d'un contrat de gestion. À des fins de stabilité pour l'Office comme pour le CCP, le contrat sera adapté, après la première année, afin de tenir compte de l'expérience acquise au cours de cette période. Pour les années suivantes, un contrat de trois ans sera appliqué sous réserve que la dernière année du contrat soit renégociée annuellement.

Le contrat de gestion avec le CCP inclura les coûts associés au poste de gestionnaire de l'Office, les dépenses de bureau (comme les frais de location), les contrôles administratifs et financiers, le soutien médiatique et administratif. Le CCP embauchera du personnel additionnel afin d'assurer de disposer de ressources adéquates.

GESTIONNAIRE DE L'OFFICE

Le gestionnaire de l'Office sera responsable des activités quotidiennes de ce dernier.

- Soutien aux membres dans l'accomplissement de leurs fonctions à titre d'administrateurs de l'Office.
 - Établir les politiques de fonctionnement de l'Office.
 - Préparer l'ordre du jour des réunions et en assurer le suivi.
 - Coordonner les rapports financiers ainsi que l'efficacité de la perception des prélèvements.
- Communications avec les importateurs, les parties prenantes de l'Office et le public.
- Production des rapports destinés au Conseil des produits agricoles du Canada.
Canada.
 - Ordonnance d'imposition de prélèvements.
 - Plan d'affaires annuel.
 - Rapport annuel.
- Gestion des finances et production des rapports financiers.
- Relations avec l'Agence canadienne de prélèvement du bœuf (pour la perception des prélèvements à l'importation, le développement de politiques).
- Collaboration avec les bénéficiaires du financement.

La perception des prélèvements à l'importation devrait commencer le 1^{er} juin 2021. Les importations entrant au Canada durant le mois de juin 2021 seront assujetties à un prélèvement qui sera payable en juillet 2021.

La perception des prélèvements à l'importation sera confiée à l'Agence canadienne de prélèvement du bœuf dans le cadre d'un contrat. Le contrat avec cette dernière comporte plusieurs avantages qui contribueront à la réussite de l'Office de promotion et de recherche pour le porc :

- L'Agence de prélèvement du bœuf dispose déjà d'un système de comptes débiteurs pour la facturation aux importateurs et la perception des frais.
- Il s'agit d'une entité reconnue et dont la majorité des importateurs de porc ont entendu parler.
- Cette Agence entretient déjà des relations de travail positives avec les organisations suivantes :
 - Agriculture et Agroalimentaire Canada. Le ministère fournit les données requises pour facturer les prélèvements aux importateurs.
 - Le CPAC.
 - Le personnel du CCP.

À des fins de stabilité pour l'Office du porc et l'Agence de prélèvement du bœuf, le contrat sera adapté, après la première année, afin de tenir compte de l'expérience acquise au cours de cette période. Pour les années suivantes, un contrat de trois ans sera appliqué sous réserve que la dernière année du contrat soit renégociée annuellement.

Les communications avec les parties prenantes de l'Office sont cruciales pour assurer un bon départ. Les objectifs de la première année en matière de communications seront d'informer les individus et organismes suivants sur différents points mentionnés ci-dessous :

- **Les entités qui versent les prélèvements à l'importation** seront informées de la légitimité de l'Office, des mécanismes utilisés pour la perception des prélèvements, des fonds alloués et de la possibilité pour le secteur de l'importation que les besoins de ce dernier soient pris en compte dans le cadre des activités de l'Office, ainsi que des programmes de recherche et de promotion soutenus par l'Office.
- **Les organisations provinciales d'éleveurs de porcs** seront informées des progrès réalisés en ce qui a trait à la mise en place de l'Office pour s'assurer que chaque organisation comprend et remplit son rôle.
- **Les éleveurs de porcs seront informés** des objectifs de l'Office et de ses liens avec les organisations provinciales d'éleveurs, Canada Porc et Swine Innovation Porc.
- **Le Conseil des produits agricoles du Canada** sera informé des activités de l'Office, des résultats de ce dernier et de ses plans pour les années à venir.

- **Le National Pork Board (NPB)** gère aux États-Unis un office de promotion et de recherche similaire. Étant donné l'intégration des chaînes d'approvisionnement du porc au Canada et aux États-Unis, il sera important d'entretenir des liens étroits avec le NPB afin de tirer profit des possibilités de collaboration et d'éviter les chevauchements.

Un site Web sera mis en place afin d'assurer que toutes les parties concernées peuvent facilement trouver l'information nécessaire pour comprendre le rôle de l'Office et son utilité pour le secteur porcin.

Il est peu probable que **du financement** soit accordé à des projets de promotion et de recherche au cours de la première année puisqu'il est nécessaire d'accumuler des fonds avant de les investir dans des projets.

Certains points mériteront une attention particulière, notamment le développement d'un plan stratégique quinquennal qui établira les priorités de la chaîne d'approvisionnement du porc en matière de recherche et de promotion. Il faudra en outre définir les critères justifiant la répartition des fonds entre la recherche et la promotion.

BÉNÉFICIAIRES DU FINANCEMENT

Swine Innovation Porc et Canada Porc contribuent grandement à ce que l'Office atteigne ses objectifs.

Contribution attendue de ces groupes :

- Participer de manière importante au développement du plan stratégique quinquennal de l'Office en matière de promotion et de recherche ainsi qu'à l'établissement des priorités à cet égard.
- Décrire, dans leur plan d'activités annuel respectif, les stratégies et les mesures requises pour concrétiser les priorités de l'Office relatives à la promotion et à la recherche.
- Entreprendre les projets et les activités décrites dans leur plan respectif.
- Produire les rapports prescrits afin de permettre à l'Office d'assumer son obligation en matière de rapport auprès du CPAC.

Il est possible que dans le cadre du développement et de la mise en œuvre du plan stratégique quinquennal de l'Office, on établisse certaines priorités qui concernent de plus près le mandat du Conseil canadien du porc (comme le bien-être animal à la ferme, la santé animale, l'environnement). Dans ce cas, le CCP pourrait aussi être un bénéficiaire du financement.

BUDGET:

L'exercice financier de l'Office est compris entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022.

En présumant qu'aucun montant n'est haussé en ce qui a trait à des produits particuliers pour la promotion ou la recherche, le budget de fonctionnement de l'Office pour 2021 – 2022 est de 266 000 \$.

• Contrat de gestion avec le CCP	100 000 \$
• Dépenses liées aux réunions des membres (deux réunions en personne)	
○ Déplacements	24 000 \$ (moyenne de 1 000 \$/membre)
○ Hébergement	2 000 \$ (1 000 \$ par réunion)
○ Total	26 000 \$
• Communications	25 000 \$
• Frais juridiques	25 000 \$
• Vérification financière annuelle	20 000 \$
• Perception des prélèvements (Agence de prélèvement du bœuf)	
	70 000 \$
• Grand total	266 000 \$

Le Conseil canadien du porc va payer les dépenses de l'Office au cours de sa première année de fonctionnement, à compter du 1^{er} avril 2021. Ces fonds seront remboursés au CCP.

Les coûts et les dépenses encourues par le CCP avant le 1^{er} avril 2021 ne seront pas remboursés.

CONSEIL DES PRODUITS AGRICOLES DU CANADA

Le CPAC supervise les activités de l'Office. Un membre du conseil d'administration et un membre du personnel du CPAC participent aux réunions de l'Office.

- L'Office est tenu de transmettre au CPAC des copies des documents suivants :
 - L'ébauche de l'ordonnance de prélèvements.
 - Le plan d'affaires annuel.
 - Le plan stratégique à long terme.
 - Le rapport annuel.
 - Les états financiers annuels vérifiés.

Ces rapports seront préparés par le Conseil canadien du porc dans le cadre de son contrat de gestion avec l'Office.

ÉVALUATION DES PROGRÈS ACCOMPLIS

Principaux indicateurs de rendement pour 2021–2022 :

1. Les membres fournissent une orientation appropriée et ont approuvé les documents suivants émis par l'Office :
 - a. Règlement administratif
 - b. Politiques de fonctionnement
 - c. Politiques financières. L'Office reçoit une attestation sans réserve à cet égard.
 - d. Les ententes de fonctionnement officielles signées conclues entre l'Office et les organisations provinciales d'éleveurs de porcs concernées.
2. L'ordonnance de prélèvement et le plan d'affaires annuel ont été approuvés par le CPAC.
3. La perception des prélèvements à l'importation a commencé.
 - a. 85 % des prélèvements prévus sont perçus.
 - b. 50 % des importateurs versent leurs prélèvements à temps.
 - c. Les importateurs de porc reconnaissent l'Office à titre d'entité légitime.
4. Une stratégie quinquennale en matière de recherche et de promotion a été établie.
5. Swine Innovation Porc et Canada Porc ont soumis leurs propositions en matière de stratégies et de mesures à prendre pour 2022 - 2023 pour examen par les membres de l'Office.